



Bureau

Publié le : 20/02/2025

Séance du jeudi 13 février 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 février 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°16), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE (arrivé après la question n°16), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00006
Rapport n°6 - Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié

Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	29/01/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 12 000€
Sous réserve de vote du BP 2025	

Résumé :

Par délibération n°2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association des Pharmaciens Hospitaliers de Bourgogne et Franche-Comté, pour l'organisation du congrès « 25èmes journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalière » qui se tiendra les 27 et 28 mars 2025, 2 250 € à l'Association Présence du Centre Hospitalier de Novillars qui organise le congrès "Journée nationale de psychothérapie institutionnelle" les 28 et 29 mars 2025 et 8 250 € pour l'Association Internationale des Professeurs de Français qui organise le congrès "16ème congrès mondial de la Fédération Internationale des Professeurs de Français" du 10 au 17 juillet 2025 en application des critères votés en conseil communautaire. C'est la première fois que GBM attribue des subventions à ces associations.

Le Grand Besançon est un territoire dynamique reconnu pour sa visibilité, la consolidation de ses atouts et l'encouragement de son écosystème dans divers domaines. Dans ce sens, depuis fin 2020, Grand Besançon Métropole a créé un fonds de soutien financier pour les congrès.

I. 25èmes Journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalière

Les journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalière de 2025 sont les 25èmes journées qui rassemblent plus de 200 pharmaciens hospitaliers suisses et français et industriels pharmaceutiques. La première édition a eu lieu à Besançon en 2023. Les thèmes de ces journées sont :

- Comment repenser la pharmacie dans un monde de pénurie ?
- Innovation en oncologie

Principales caractéristiques du congrès :

- Le congrès se déroule sur 2 jours,
- Le Grand Kursaal est le lieu choisi pour l'évènement,
- Le nombre de congressistes attendus est d'environ 250 participants représentant 400 nuitées,
- Le budget du congrès est de 74 000 €.

II. Journée nationale de psychothérapie institutionnelle

C'est la première fois que le congrès national de psychothérapie institutionnelle de la Fédération Inter Associations Culturelles (FIAC) se tiendra à Besançon : l'initiative en revient à l'association Présence du Centre Hospitalier de NOVILLARS (association qui a pour but de favoriser le lien social pour les usagers de la psychiatrie). Présence est affiliée à la FIAC depuis 2023.

Cette journée nationale de psychothérapie institutionnelle se déroule chaque année dans une ville différente de France. Ce congrès réunit toutes les associations culturelles affiliées à la FIAC, ainsi que l'ensemble des professionnels des secteurs psychiatrique et social intéressés par le mouvement de la psychothérapie institutionnelle. Dans ce congrès, la parole est donnée aussi aux familles et usagers.

Le mouvement de psychothérapie institutionnelle met l'accent sur la dynamique de groupe et la relation entre soignants et soignés, afin d'humaniser les lieux d'accueil et de soins.

Principales caractéristiques du congrès :

- Le congrès se déroule sur 2 jours,
- Le Kursaal est le lieu choisi pour l'évènement,
- Le nombre de congressistes attendus est d'environ 300 participants représentant 300 nuitées,
- Le budget du congrès est de 24 888 €.

III. 16^{ème} congrès mondial de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF)

La FIPF, fondée il y a 55 ans, organise un congrès mondial tous les 4 ans et des congrès régionaux entre les congrès mondiaux. Ils sont très attendus par les professeurs de français du monde entier, car ils leur permettent de découvrir de nouvelles approches didactiques, de rencontrer des personnalités du monde de l'enseignement, de discuter avec leurs collègues d'autres pays, confrontés chacun à des conditions d'enseignement différentes. De cette richesse de rencontres naît une amélioration des contenus d'enseignement ainsi que des possibilités et offres d'enseignement pour tous.

Besançon a été choisi pour ce 16^{ème} congrès mondial de la FIPF parce que, berceau des utopistes, la ville et sa métropole sont particulièrement attachées à la francophonie, et parce que l'Université de Franche-Comté abrite le CLA, centre de formation au français langue étrangère connu dans le monde entier.

De plus, la découverte des environs leur fera connaître une France hors des sentiers battus, d'une grande richesse culturelle et patrimoniale, et alimentera leur réflexion sur les « Utopies francophones en tous genres », thème du congrès.

Principales caractéristiques du congrès :

- Le congrès se déroule sur 8 jours,
- Le Kursaal, Théâtre Ledoux, le Musée des Beaux-Arts sont les lieux choisis pour l'évènement,
- Le nombre de congressistes attendus est d'environ 1 500 participants représentant 10 500 nuitées,
- Le budget du congrès est de 324 000 €.

IV. Attribution de trois subventions en application du règlement d'intervention (critères) voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet à Grand Besançon Métropole d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands évènements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands évènements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conférences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2 250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'évènement, le lien avec notre Projet de Territoire et des atouts majeurs de celui-ci, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Le congrès « 25^{èmes} Journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalières » peut prétendre à un certain nombre de points en application de la délibération du Conseil communautaire (30). Le nombre de points cumulés donne un montant de subvention (valeur du point 75 euros).

Le congrès « Journée nationale de psychothérapie institutionnelle » peut prétendre à un certain nombre de point en application de la délibération du Conseil communautaire (30). Le nombre de points cumulés donne un montant de subvention (valeur du point 75 euros).

Le congrès « 16ème congrès mondial de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) » peut prétendre à un certain nombre de points en application de la délibération du Conseil communautaire (110). Le nombre de points cumulés donne un montant de subvention (valeur du point 75 euros).

V. Proposition d'attribution de trois subventions pour les « 25èmes Journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalières », pour le congrès « Journée nationale de psychothérapie institutionnelle » et pour le « 16ème congrès mondial de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) »

Il est proposé au Bureau d'attribuer une subvention de 1 500 € au congrès « 25èmes Journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalières » organisé par l'Association des Pharmaciens Hospitaliers de Bourgogne et Franche-Comté les 27 et 28 mars 2025, 2 250 € pour le congrès « Journée nationale de psychothérapie institutionnelle » organisé par l'Association Présence du Centre Hospitalier de Novillars les 28 et 29 mars 2025 et 8 250 € au congrès « 16ème congrès mondial de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) » organisé par l'Association Française pour l'Enseignement du Français du 10 au 17 juillet 2025.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € au congrès « 25èmes Journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalière » organisé par l'Association des Pharmaciens Hospitaliers de Bourgogne et Franche-Comté,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 250 € au congrès « Journée nationale de psychothérapie institutionnelle » organisé par l'Association Présence du Centre Hospitalier de Novillars,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 250 € au congrès « 16ème congrès mondial de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) » organisé par l'Association Française pour l'Enseignement du Français,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon